



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/06/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230606-130362-DE-1-1

**Séance du mardi 6 juin 2023
D-2023/132**

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

Excusés :

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Présentation du bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour les années 2021 et 2022 - INFORMATION

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La commande publique est un véritable levier de l'action publique notamment dans le domaine du développement durable. C'est la raison pour laquelle, a été initiée depuis 2016 une politique d'achats établie conjointement par Bordeaux Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux, intitulée « Innovation et commande publique » dont l'objectif est d'utiliser les marchés publics et les concessions pour promouvoir l'environnement, l'innovation et l'insertion sociale dans les achats ou encore pour faciliter l'accès des très petites entreprises et moyennes entreprises (TPE/PME).

Cela s'est matérialisé pour la Ville de Bordeaux par l'adoption en janvier 2017 d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), véritable feuille de route permettant d'utiliser la commande publique dans la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur du développement durable. Il convient de souligner que la ville a adopté un schéma de ce type alors même qu'elle n'y était réglementairement pas tenue car elle réalisait moins de 100 M€ d'achats. Ce seuil a été abaissé à 50 M€ d'achats à compter du 1^{er} janvier 2023 par la loi climat et résilience.

Construisant sur cette expérience, la Ville de Bordeaux a souhaité accroître l'ambition de la démarche à compter de 2021. Par délibération n°2021/142 du 4 mai 2021, le nouveau SPASER pour la période 2021-2026 a notamment revu à la hausse les objectifs dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou de la lutte contre les gaz à effet de serre et prévoit un plus grand nombre d'indicateurs à suivre tant en nombre de marchés concernés qu'en montants.

Pour rappel ce schéma se décompose en six axes thématiques :

1. Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi,
2. Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire,
3. Une commande publique qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre toutes les formes de discrimination,
4. Une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des TPE / PME,
5. Une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics,
6. Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la ville de Bordeaux.

Il se décline ensuite en un grand nombre de divers chantiers/projets.

Dans le cadre de l'axe 6, la Ville de Bordeaux s'est engagée à suivre l'exécution du présent schéma en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre et à rendre compte régulièrement de l'avancée de ces actions et en les ajustant au regard des résultats obtenus dans une démarche d'amélioration continue. Le présent rapport vient donc présenter pour information et pour chacun des axes un bilan qualitatif et quantitatif des principales actions menées pour les années 2021 et 2022. Une annexe vient donner un bilan plus exhaustif en complément.

Axe 1 : une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi

La ville de Bordeaux ambitionne de faire de la commande publique un véritable soutien à l'ESS. Sur 2021 et 2022, 45 contrats ont été attribués à des structures de l'ESS (28 en 2021 et 17 en

2022) et 4,5 millions d'€ TTC ont été versés dans ce cadre (2M en 2021 et 2,5M en 2022). Ces indicateurs n'existaient pas dans le précédent schéma.

Parmi les marchés concernés figurent notamment le nettoyage des établissements culturels, la conciergerie solidaire, les prestations de traiteurs ou encore la distribution de Bordeaux Mag. Il est important de souligner qu'au-delà des marchés publics les structures de l'ESS candidatent désormais aussi sur les concessions et l'une d'elle a été retenue pour la première fois pour exploiter la crèche municipale Mirassou en 2022.

Afin de favoriser l'insertion sociale, plusieurs marchés dits « réservés » (marchés où seules des structures d'insertion par l'activité économique ou des entreprises adaptées peuvent répondre) ont été conclus. En effet, 7 contrats de ce type ont pu être passés sur 2021 et 2022 notamment dans le domaine de la propreté et de l'entretien. Dans le cadre du précédent SPASER qui a duré 4 ans, 8 contrats de ce type avaient été conclus. En 2 ans, la ville en a pratiquement conclu le même nombre.

En complément la ville de Bordeaux a également poursuivi son action en faveur du dispositif de clauses d'insertion en continuant à en intégrer dans les différents contrats (marchés publics et concessions) et en diversifiant les secteurs d'activités concernés afin de pouvoir toucher différents profils de personnes éloignées de l'emploi, qu'elles soient diplômées ou pas. Par exemple des clauses d'insertion ont été intégrées dans des contrats de prestations informatique ou de maîtrise d'œuvre pour la construction de certains groupes scolaires.

C'est ainsi qu'en 2021, 79% des contrats conclus dès 90 000 €HT et 71% en 2022 comportaient une telle clause. Grâce à cette action volontariste la ville de Bordeaux va au-delà des objectifs fixés par la loi climat et résilience qui ne fixent une obligation de clause sociale que pour les marchés formalisés (supérieurs à 215 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services et 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux).

Ces actions représentent 248 107 heures d'insertion sur 2021 et 2022 au profit de 888 bénéficiaires (en moyenne 84,5% de femmes et 15,5% d'hommes). Le taux de sortie positive (obtention d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat d'apprentissage ou autre) a été 78% en 2021 et de 70% en 2022.

Les principaux contrats ayant généré des heures d'insertion sont :

- L'exploitation du restaurant et du café de la cité municipale ;
 - Les travaux de restauration de la flèche Saint-Michel ;
 - La gestion du stationnement payant.

Axe 2: Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire

La ville de Bordeaux a renforcé son engagement en matière de clauses environnementales dans les différents contrats en cherchant à les intégrer dès 40 000 € HT contre 90 000 € HT dans le cadre du précédent SPASER. En combinant cette approche avec la mise en place de formations internes à destination des services opérationnels sur la définition du besoin et sur les achats durables, 68% des contrats comportaient une clause environnementale en 2021 et 82,3% en 2022 contre en moyenne 30% des contrats supérieurs à 90 000 € HT auparavant. Des clauses sont proposées aujourd'hui dans pratiquement toutes les natures de prestations.

La prise en compte de l'empreinte carbone faisait également partie des axes de travail demandés dans le cadre du nouveau schéma. Une expérimentation a été menée dans le cadre du marché d'acquisition de couches pour les crèches dans lequel figurait notamment un item d'analyse des offres sur le bilan carbone. Ce test aura permis de mettre en avant que :

- Malgré la mise en place d'un questionnaire pour faciliter la réponse des entreprises, les sociétés ont rencontré des difficultés à répondre précisément aux différentes questions posées montrant ainsi leurs propres difficultés à bien appréhender le concept ;
- L'acheteur public avait du mal à vérifier la réalité des explications données par les différents candidats que ce soit sur les modalités de fabrication ou sur les transports de marchandise ;
- Il n'existe pas encore de méthodologie éprouvée sur le sujet permettant d'analyser précisément le bilan carbone. Un décret d'application de la loi climat et résilience annonce des outils qu'à compter de 2026.

D'autres expérimentations vont être tentées dans les prochains mois mais un effort plus soutenu va être mis en œuvre pour intégrer les éléments d'empreinte carbone plutôt au stade de la définition du besoin.

Plusieurs actions ont également été mises en œuvre en matière de réemploi et de reconditionnement que ce soit dans le domaine de l'informatique, du mobilier ou des vêtements de travail par exemple. Une stratégie sur les modalités de réemploi des matériaux dans le domaine de la construction a été initiée et devrait être mise en œuvre sur des premiers contrats à partir de 2023.

Enfin en matière d'alimentation (produits biologiques et circuits courts), les taux ont été revus significativement à la hausse tant dans les marchés publics (restaurant de la cité municipale et fourniture de denrées alimentaires pour les crèches) que dans les concessions (exploitation de crèches) :

- passage de 32 à 60% de bio dans le restaurant de la cité municipale
- minimum de 80% de bio pour les denrées alimentaires pour les crèches en régie
- minimum de 80% de bio pour les concessions avec objectif de se rapprocher des 100% d'ici la fin de chaque contrat.

Axe 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre les toutes les formes de discrimination

Dans ce cadre une présentation de la double labellisation égalité et diversité a été introduite dans tous les cahiers des charges afin de valoriser les actions initiées par la ville de Bordeaux en la matière. De même un questionnaire a été intégré dans les dossiers de consultation, sans obligation de réponse pour les entreprises, mais afin de leur permettre de mesurer leur niveau de « maturité interne » sur ces sujets de responsabilité sociétale.

Par ailleurs, comme cela avait déjà été initié dans le précédent schéma, la lutte contre les discriminations est systématisée dans les concessions et fait l'objet d'un plan de progrès analysé chaque année.

Depuis 2022, un critère responsabilité sociétale des entreprises a été intégré dans les trois concessions suivantes :

- Exploitation de la crèche Mirassou ;
- Gestion des équipements publics sportifs ;
- Exploitation du mobilier urbain.

L'objectif va donc être de chercher à développer la mise en œuvre de ce critère dans les prochains mois.

Axe 4 : Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des TPE/PME

Comme pour les aspects sociaux et environnementaux, la ville a poursuivi son action en matière de facilitation d'accès des TPE/PME à la commande publique. Dans le cadre du précédent SPASER, 55% des attributaires de contrats étaient des TPE/PME. Sur 2021 et 2022, ce taux est de 58% et de 61,3% ce qui représente 705 entreprises pour un montant total versé de 85 M € TTC (42 M en 2021 et 43 M en 2023) étant précisé que ces éléments financiers n'étaient pas mesurés auparavant.

Afin de promouvoir l'accès à la commande publique plusieurs actions ont été poursuivies comme notamment la communication sur la planification achats afin de donner de la visibilité aux entreprises. De même des actions de formation/sensibilisation ont été faites auprès des adhérents de différentes fédérations professionnelles comme par exemple sur le décryptage des cahiers des charges. Plus de 200 entreprises ont ainsi été concernées par ces différentes actions. De nombreuses rencontres ont également été organisées que ce soit dans le cadre de salons professionnels, de rencontres individuelles ou dans le cadre de sourcing.

A noter toutefois que malgré les actions menées qui génèrent pourtant un bilan positif, un grand nombre de TPE/PME hésite encore à répondre considérant toujours la commande publique comme un sujet complexe. Il sera nécessaire de revoir les actions à mener pour permettre la mise en place d'actions plus adaptées.

Axe 5 : Une commande publique performante et innovante

La ville de Bordeaux poursuit également son engagement en faveur de l'innovation en utilisant la possibilité offerte par la réglementation de conclure directement sans mise en concurrence des achats qualifiés d'innovants jusqu'à 100 000 €HT.

Il est important de souligner que depuis la création de ce dispositif en décembre 2018, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont déjà conclu 36 achats de ce type et sont les deux acheteurs à l'utiliser le plus en France.

Sur 2021 et 2022, 4 nouveaux achats ont été effectués dont notamment un pour la collecte de données patrimoniales sur la flèche Saint Michel et un pour la conception, le prototypage et la fourniture d'un vélo cargo pour le transport de 7 à 8 enfants.

Par ailleurs de nombreuses rencontres sont organisées avec la French Tech Bordeaux pour faciliter les mises en relations avec les services opérationnels de la ville.

Par ailleurs plusieurs actions de formation et d'accompagnement au sourcing ont été effectuées à destination des agents avec une cinquantaine d'agents formés et plus de quarante sourcing effectués.

Axe 6 : Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la ville de Bordeaux

La gouvernance du SPASER a été élargie à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle Aquitaine et de French Tech Bordeaux. Deux à trois comités de pilotage se réunissent chaque année pour présenter les actions menées et faire arbitrer lorsque cela est nécessaire.

Une présentation annuelle du suivi des indicateurs et des actions menées sera présentée chaque année en conseil et l'objectif est de pouvoir publier ces données dans le cadre de l'open data d'ici la fin du mandat.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Point d'étape années 2021 et 2022





Axe 1

**Une commande publique qui soutient
l'économie sociale et solidaire et
favorise l'insertion sociale par l'emploi**



Chantier 1

Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

Action 1 : Identifier les marchés à fort potentiel

En matière de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) afin d'accroître la part des marchés publics attribués à des structures de l'ESS



Exemples d'objets de marchés liés à l'ESS :

Fournitures de denrées alimentaires, de traiteurs et des prestations artistiques

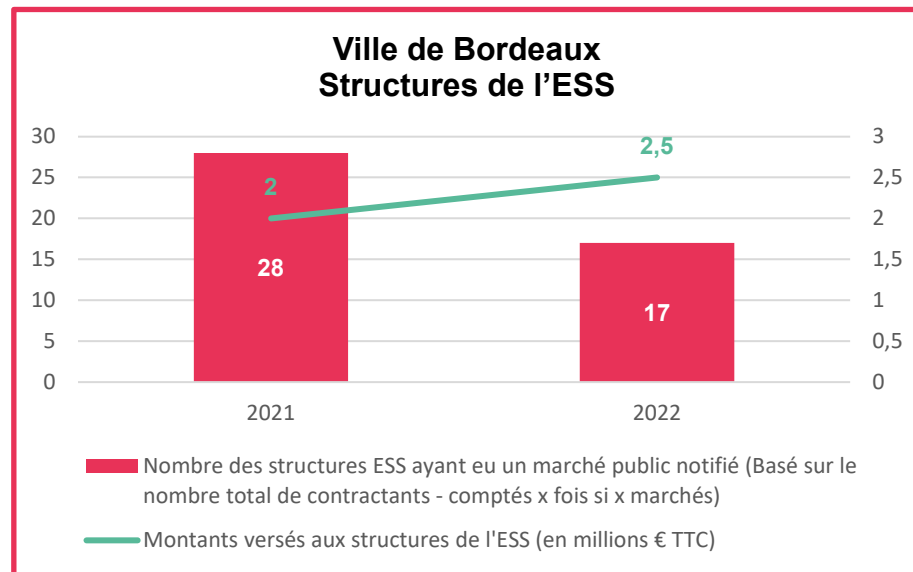


Le secteur de l'ESS :

Majoritairement attributaire des **marchés réservés** (structures d'insertion et entreprises adaptées).

Par exemple : Prestations de propreté et d'entretien.

Également attributaires de **délégations de service public**
crèches de la Ville de Bordeaux



Action 2 : Faire de la pédagogie

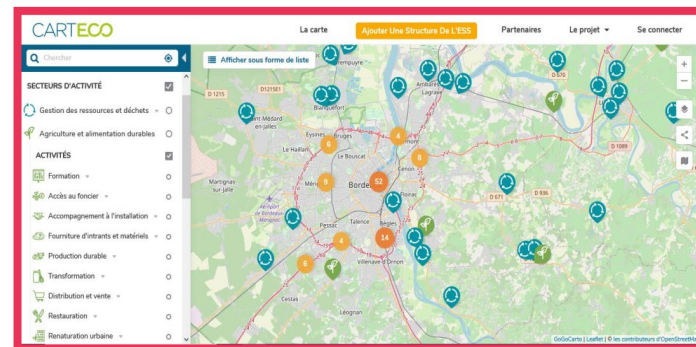
Afin de prendre en compte les spécificités des entités de l'ESS dans les marchés et la sélection des offres.

2022

CARTECO (qualification et référencement des achats socialement et écologiquement responsables des structures de l'ESS) :

1. **Présentation** par la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine lors d'une réunion de notre **réseau de correspondants Achat et Commande Publique (ACP)**.

2. **Mise à disposition de l'outil** dans la rubrique **Intranet ACP**.



ESSpresso (Rencontres professionnelles individuelles qui mettent en relations des structures avec des acteurs d'autres économies) organisés par la **CRESS Nouvelle-Aquitaine** :

Participation de la Ville de Bordeaux à ces rencontres (2 à 3 fois par an)



Chantier 2

Accroître la mise en œuvre des clauses sociales dans le commande publique

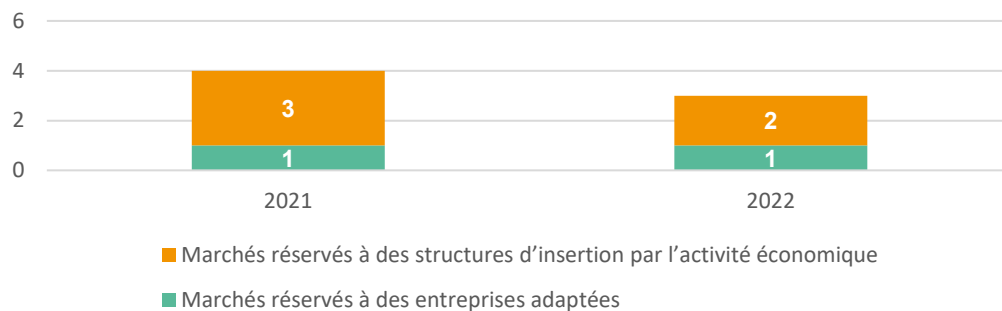
Action 3 : Mettre en œuvre un critère de performance.

En matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté *

La Ville de Bordeaux a choisi de privilégier l'insertion comme condition d'exécution des marchés publics.

Ce critère reste néanmoins obligatoire dans le cadre des marchés réservés, notamment pour des prestations de propreté et d'entretien.

Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux
Nombre de marchés réservés



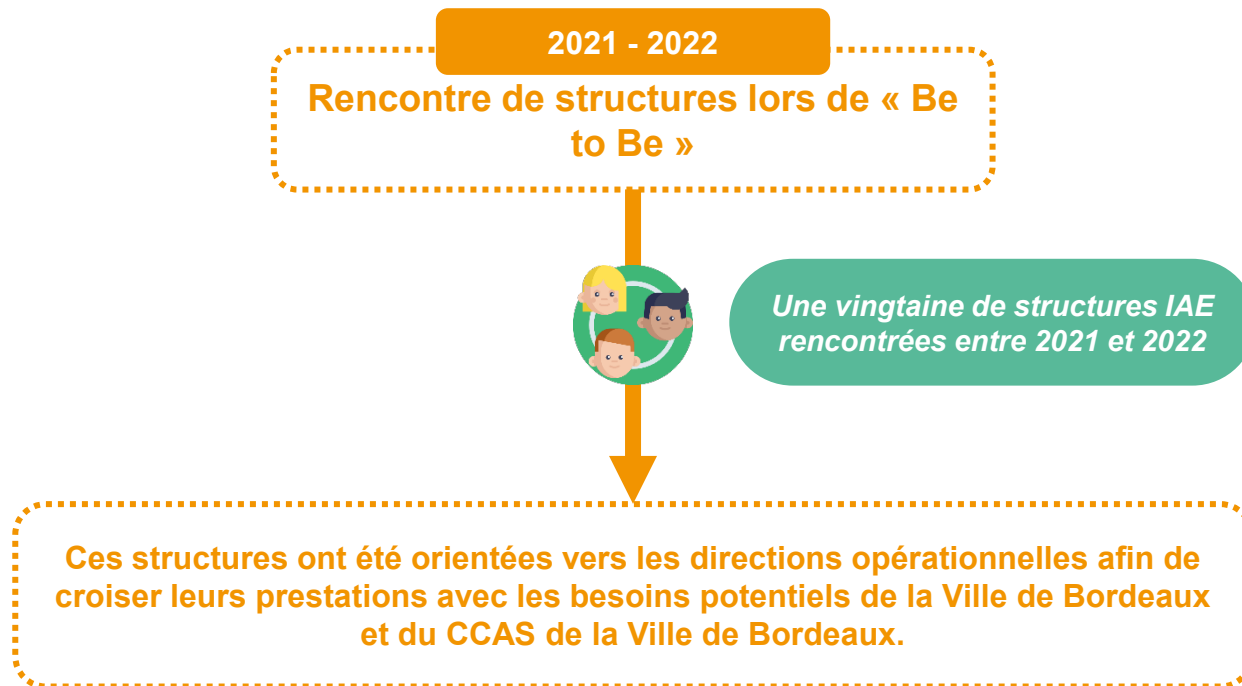
* Repose sur l'analyse de l'**encadrement** (accueil et suivi du public), **du tutorat** et de l'**accompagnement socioprofessionnel** des salariés en insertion, de leur **formation** et des **perspectives de pérennisation de leur emploi** dans l'entreprise ou dans le secteur d'activité considéré.

Action 4 : Favoriser la transversalité en interne

Afin de rapprocher les acheteurs des experts en **IAE** (insertion par l'activité économique)

Action 5 : Sensibiliser les acheteurs à l'IAE

En leur demandant de réaliser prioritairement des petits achats auprès des structures d'utilité sociale



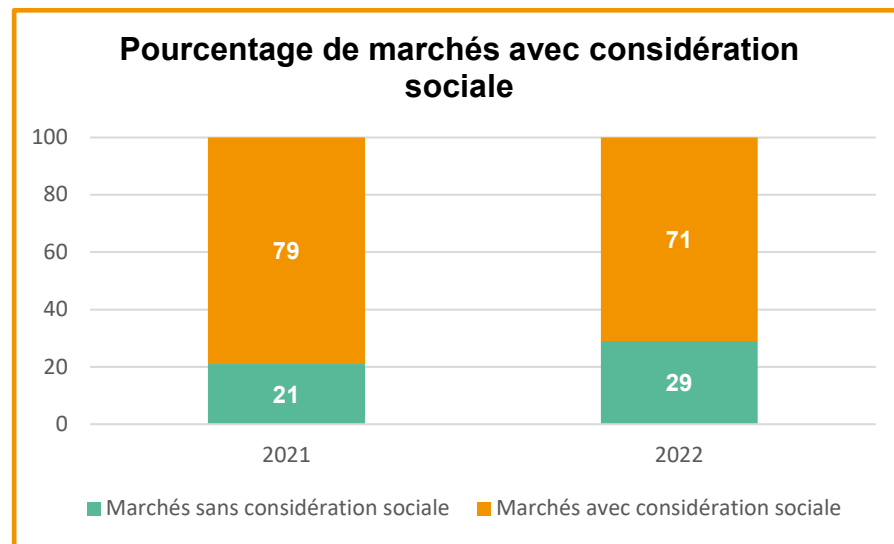
Action 6 : Inscription d'une clause sociale dans tous les contrats de plus de 90 000 € HT.

Dont l'objet s'y prête, pour la Ville de Bordeaux et le CCAS de la Ville de Bordeaux, et inciter les satellites à faire de même.

Diversification des secteurs d'activité concernés et **ouverture à d'autres profils de bénéficiaires**, au-delà des marchés publics de travaux.

Plusieurs marchés publics de **services** intègrent des clauses d'insertion (informatique, médiation, enquêtes) et certains marchés de **maitrise d'œuvre**.

Les **contrats de concessions** intègrent également des clauses d'insertion.



Sur le nombre de marchés notifiés « clausables » (*marchés à partir de 90 000 euros HT en travaux et services et hors marchés jugés à risques du type désamiantage, travail en hauteur, etc.*)



Chantier 3

Diversifier et élargir les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique

Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

2021

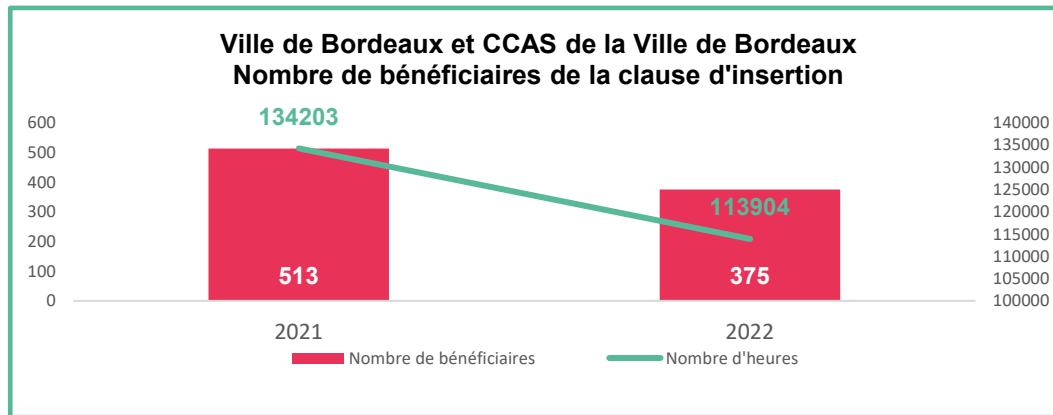
134 203 heures d'insertion

513 bénéficiaires

2022

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires



**Diminution en 2022 liée à des difficultés de recrutement sur plusieurs métiers en tension*

Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

2021

134 203 heures d'insertion

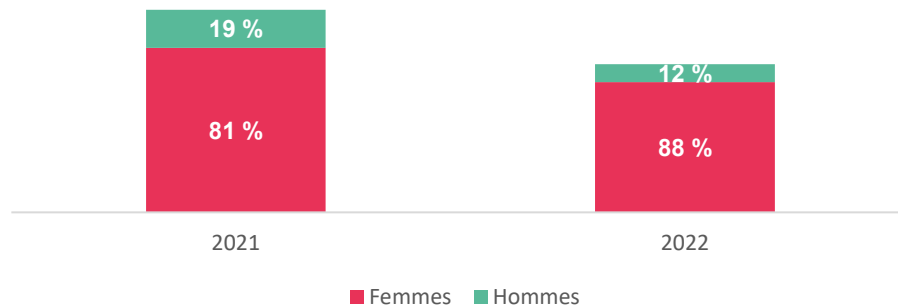
513 bénéficiaires

2022

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires

Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux
Nombre de bénéficiaires de la clause d'insertion



Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

2021

134 203 heures d'insertion

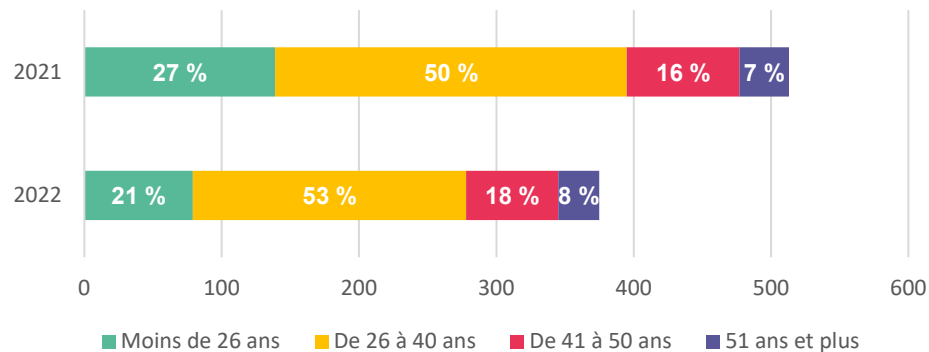
513 bénéficiaires

2022

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires

Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux
Âge à l'entrée des bénéficiaires



Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

2021

134 203 heures d'insertion

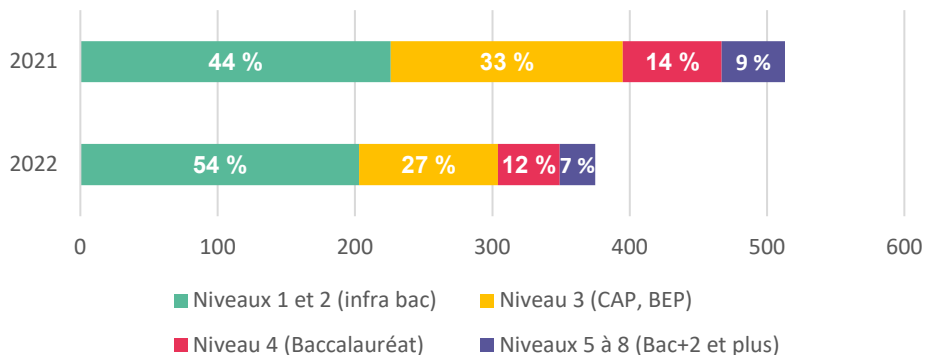
513 bénéficiaires

2022

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires

Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux
Niveau de qualification des bénéficiaires



Action 8 : Soutenir la globalisation des heures d'insertion

Entre plusieurs donneurs d'ordre afin de privilégier un parcours d'insertion long et professionnalisant au sein d'une même entreprise.

Action 9 : Inciter les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion

En favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés.

2021

Taux de sorties positives :
78%

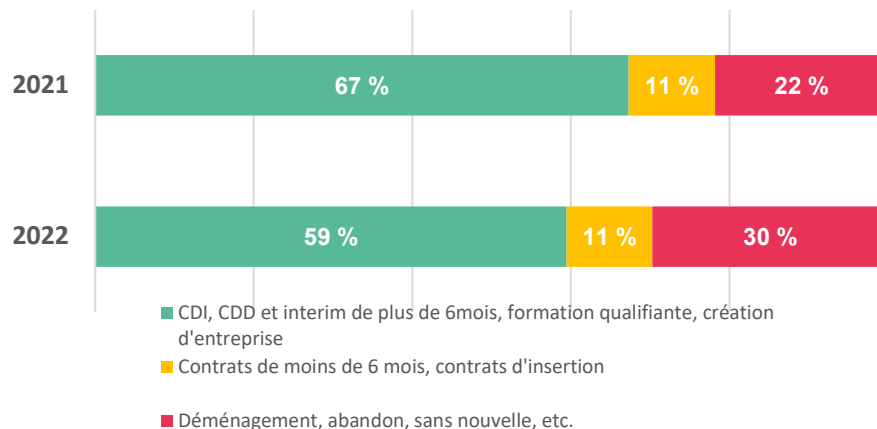
2022

Taux de sorties positives :
70%



La Ville de Bordeaux souhaite valoriser **les parcours d'insertion** par un travail collaboratif régulier et permanent avec **la Maison de l'emploi de Bordeaux**.

Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux Les sorties du dispositif



Action 10 : Favoriser l'accès et réserver des marchés

Accès

Simplification des cahiers des charges, développement des avances

Réserver les marchés

- Entreprises adaptées (EA),
- Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- Sociétés coopératives et participatives (SCOP)
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC),
- Aux entreprises bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »

La Ville de Bordeaux mène un travail continu avec les têtes de réseaux (GESAT, UNEA et INAE) pour promouvoir l'accès à la commande publique.



2021 : Formation Webinaire avec les Sociétés coopératives de production (SCOP – coopératives agricoles).



Axe 2

**Une commande publique en pointe
sur les enjeux environnementaux et
l'économie circulaire**



Chantier 1
Mener une **politique d'achat** qui lutte contre
le **réchauffement climatique** et qui est
respectueuse des **ressources naturelles**

Action 11 : Prévoir des dispositions environnementales

Dans les tous contrats dont l'objet s'y prête.

Action 20 : Dépasser les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable

D'atteindre 30,0 % de marchés intégrant une clause environnementale chaque année.

Dès 2021

La Ville de Bordeaux a renforcé son engagement en abaissant le seuil à 40 000€ HT.

2021-2022

Le nombre total de marchés publics notifiés supérieurs à 40 000€ HT diminue légèrement, mais forte augmentation des marchés intégrant des considérations environnementales.

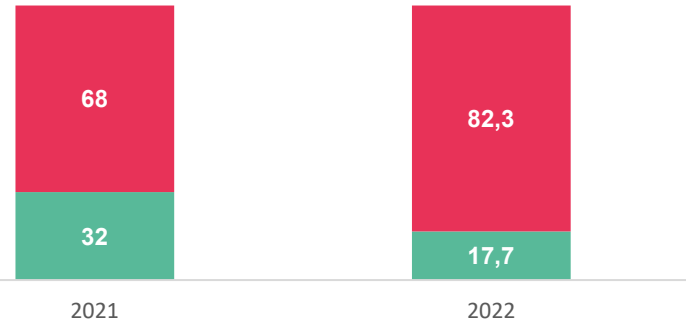
2021

127 marchés

2022

135 marchés

Pourcentage de marchés avec considération environnementale



■ Marchés avec considération environnementale
■ Marchés sans considération environnementale

Sur le nombre de marchés notifiés clausables (marchés à partir de 40 000 euros HT hors marchés juridiques, assurances, etc.)

BORDEAUX



Action 11 : Prévoir des dispositions environnementales

Dans les tous contrats dont l'objet s'y prête.

Action 20 : Dépasser les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable

D'atteindre 30,0 % de marchés intégrant une clause environnementale chaque année.

2021

DEUX FORMATIONS INTERNES

Définition des besoins

En 2022 : 1 session d'1 journée
10aine de personnes formées.

Achats durables

En 2022 : 2 sessions de 2 jours =
30aine de personnes formées.

2021
2022

GROUPE DE TRAVAIL INTER-DIRECTIONS

Co-construction de documents ressources pour l'intégration du développement durable dans la commande publique :
De la définition du besoin à l'exécution.

2023 : Déploiement

Ateliers de présentation au réseau et mise à disposition sur la rubrique intranet



Action 12 : Expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone

Dès 2021, dans certains marchés ciblés.

Action 13 : Intégrer une évaluation des GES

Dans les marchés les plus propices, pour ce qui concerne leur exécution.

Empreinte carbone de couches

Objectif : Evaluer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion de couches, jetables ou lavables, ramené à l'échelle d'1 bébé/an.



Principal critère dans la procédure d'achat :

Absence de perturbateurs endocriniens dans les produits et la santé des enfants avec la prise en compte de labels très importants pour la santé des enfants.

Critère développement durable :

Intégration d'un critère développement durable pondéré à 26,0 % incluant un sous-critère carbone à 7,0 %.

Périmètre du Bilan Carbone®

- *Energie consommée (lavage et séchage) ;*
- *Matériaux (de fabrication) ;*
- *Fret (approvisionnement, buanderie externalisée) ;*
- *Déplacement de personnes (sans objet) ;*
- *Traitement des déchets*
- *Amortissement des immobilisations ;*
- *Évitements engendrés ailleurs (sans objet).*

Action 12 : Expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone

Dès 2021, dans certains marchés ciblés.

Action 13 : Intégrer une évaluation des GES

Dans les marchés les plus propices, pour ce qui concerne leur exécution.

Empreinte carbone de couches : Bilan comparatif

Difficulté pour les entreprises :

- De répondre au sous-critère carbone,
- De comprendre les attentes,
- De renseigner le cadre de réponse fourni.

Difficulté pour le pouvoir adjudicateur :

Vérifier les éléments fournis et renseignés par les candidats car ce ne sont que des éléments déclaratifs.

Il n'existe pas de méthodologie éprouvée sur le sujet.

Attente, pour 2026, du décret d'application de la [loi Climat et résilience sur le coût global](#).

Il apparaît plus pertinent et efficace d'intégrer l'empreinte carbone dès la définition du besoin.

Cela permet d'avoir des indications plus efficaces dans la démarche bilan carbone.

Dans le cadre de la concession de services pour la fourniture et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la Ville de Bordeaux, les données relatives au bilan carbone doivent être remises par le concessionnaire dans le cadre du rapport annuel.



Action 14 : Utilisation de bois local et durable

Action 15 : Pour le bois tropical, nécessité d'être accompagné d'une notice

Bois local et durable

Inscrire l'utilisation **d'une part significative** de bois d'œuvre issu de filières locales gérées durablement et de matériaux issus de la filière bois pour l'isolation (laine de bois...) dans les cahiers des charges des constructions et rénovations de bâtiments publics gérés par les communes.

Bois tropical

Indiquer les informations concernant :

- *l'essence (nom scientifique et appellation commerciale),*
- *le pays d'origine,*
- *l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement*
- *le développement des populations locales*
- *le cycle de vie du produit.*

Ces informations doivent être certifiées par un **organisme indépendant du fournisseur et de l'exploitant** (par exemple, les certifications FSC, Forest Stewardship Council, ou PEFC, Programme Européen des Forêts Certifiées.

Prioriser l'achat de bois provenant de forêts, dites communautaires, gérées par les populations locales, dans des zones que ces dernières exploitent légalement et où elles détiennent l'usufruit exclusif des produits de la forêt



Les marchés intégrant des matériaux bois (*papier, mobiliers, matériaux, etc.*) incluent systématiquement des labels PEFC et FSC dans les cahiers des charges.



Action 16 : Poursuivre l'intégration de clauses durables

Dans les marchés de voirie (enrobés tièdes, recyclages déchets de chantiers, principe de réutilisation, agrégats ...).

Objectif BM : Démarche de développement durable

Intégration dans les accords-cadres de travaux de voirie d'indicateurs.

Cela permet de favoriser le réemploi, la valorisation et le recyclage, réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et l'impact environnemental.



Pour atteindre ces objectifs et améliorer ses pratiques, Bordeaux Métropole doit **disposer de données** :

- Pour tous ses accords-cadres de travaux,
- A compiler chaque année.

Le titulaire de chaque accord-cadre doit donc fournir un certain nombre de données à l'achèvement des travaux, notamment *les quantités (en tonnes) de matières et déchets produits sur les chantiers, et la part relative réemployée ou orientée vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, les quantités (en tonnes), et part relative des matériaux utilisés dans les couches de surface, issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets, etc.*

En 2022, cette mesure n'a pas pu remonter aux services qui ne sont pas en capacité de la mesurer finement.

Une amélioration est étudiée pour 2023..

2021

14 accords-cadres à bons de commande notifiés

4 accords-cadres à marchés subséquents notifiés

Action 17 : Réduire la consommation de papier

Utiliser du papier recyclé et valoriser du papier de bureau dans le cadre de la collecte

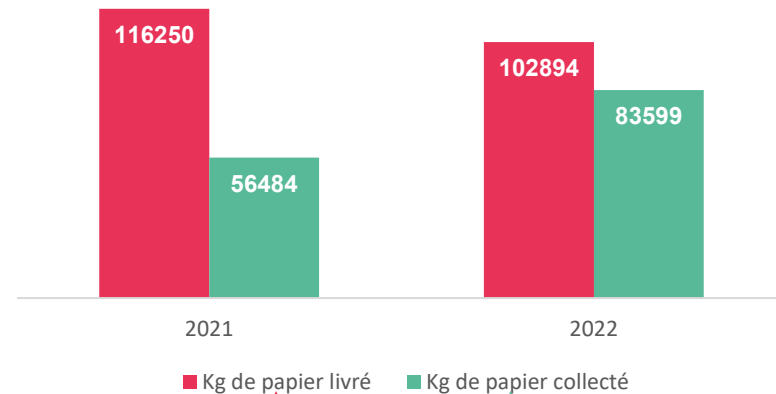
Marché public avec la société Elise Atlantique

Déploiement du dispositif sur l'ensemble de ses bâtiments

Valorisation son papier de bureau

Le sur-tri effectué à partir de cette collecte permet de faire du papier recyclé.

Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux
Consommation et valorisation du papier



-11,5%

+48%

Action 18 : Allongement de la durée d'usage et lutte contre l'obsolescence programmée

En intégrant des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés

2023

Un travail est mené dans le cadre de la définition de la politique du numérique responsable pour **prolonger la durée de vie moyenne des matériels informatiques.**

Cette politique numérique responsable sera délibérée courant 2023.



Chantier 2

Prévenir la production des **déchets**, assurer leur gestion et leur recyclage, promouvoir l'économie circulaire

Action 21 : Prévention sur la production des déchets

Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future.

1

Achat innovant avec la société ELISE



Lancement d'une expérimentation pour la récupération des plastiques rigides.

2022

338 kg de plastiques rigides sont collectés.

2

Plan de progrès des marchés publics de prestations de traiteurs de la Centrale d'achats



Les titulaires doivent inciter leurs fournisseurs à :

- Utiliser des contenants et emballages recyclés, recyclables ou réutilisables
- Présenter chaque année quelques exemples de plats confectionnés avec les parties les moins nobles des différents produits utilisés afin de limiter le gaspillage alimentaire au maximum.

3

Coordination du groupement de commandes pour la gestion des biodéchets alimentaires issus de l'activité publique



Afin de :

- Réduire les volumes de déchets fermentescibles alimentaires
- Collecter et valoriser la matière des déchets fermentescibles alimentaires et/ou d'un digestat issu d'un process de réduction de volume des biodéchets.

Action 21 : Prévention sur la production des déchets

Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future.



4

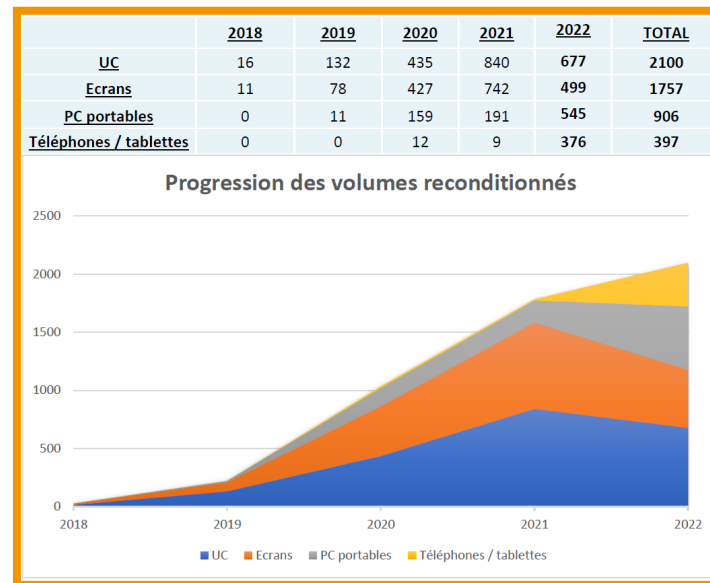
DEPUIS 2018

Accord-cadre d'enlèvement, de traitement et de recyclages des matériels informatiques et électroniques.

(Par le service commun numérique de Bordeaux Métropole)

2022

Lors de son renouvellement, Bordeaux Métropole a étendu les matériels concernés et a élargi l'objet au réemploi et à la réutilisation.



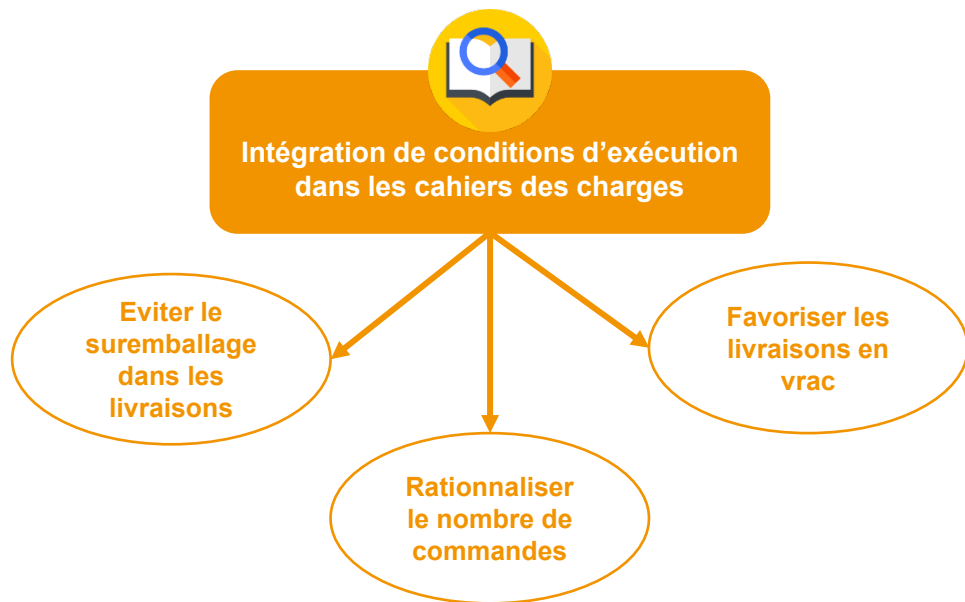
BORDEAUX



Action 22 : Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés

Afin de contribuer à la réduction des emballages à usage unique.

Action 23 : Intégrer la logique de prévention en matière de production de déchets lors de la définition des besoins



Action 24 : Sortir du « tout-jetable »

En privilégiant le caractère durable, robuste et réparable des produits.



Un travail est mené dans le cadre de la **définition de la politique de numérique responsable** pour prolonger la durée de vie moyenne des matériels informatiques.

Cette politique numérique responsable sera délibérée en 2023.



Chantier 3

Produire, aménager et construire de manière **durable** sur le territoire de la Ville de Bordeaux

Action 25 : Favoriser les circuits courts et le recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison

Dans les marchés d'alimentation (marchés « traiteurs », marchés de restauration)



Recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison



Marchés de fourniture et de livraison de denrées alimentaires portés par l'ADARCE



Marché du restaurant de la Cité Municipale



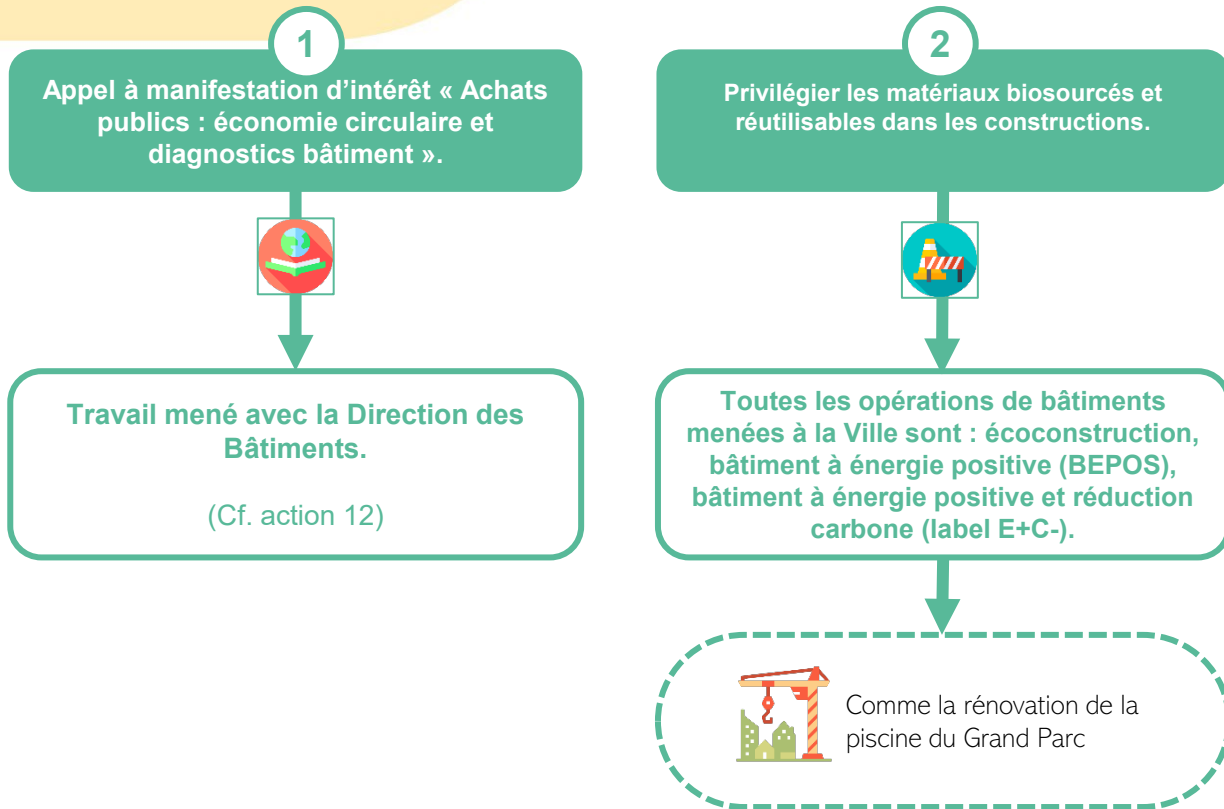
Les délégations de services publics pour les crèches de la Ville de Bordeaux
Ainsi que le circuit court.



Marchés de prestations de traiteurs de la Centrale d'achats métropolitaine

Action 26 : Généraliser la démarche d'écoconstruction

Pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure



Action 27 : Avoir recours à des bâtiments démontables éco-conçus et qui permettent le réemploi vers d'autres usages

(classes temporaires, demi-pensions temporaires, base vie chantier...)



L'accord-cadre sur les **bâtiments préfabriqués modulaires** notifié en 2021 intègre un lot avec des **modulaires en bois** et des **bâtiments préfabriqués modulaires réutilisables**.

Action 28 : Expérimenter l'intégration d'une participation citoyenne

Dans au moins une consultation de la Ville de Bordeaux et de la Métropole.

Cette action n'est pas encore traitée.



Axe 3

**Promouvoir l'égalité entre les femmes
et les hommes dans l'emploi et lutter
contre toutes les formes de
discrimination**



Chantier 1

Permettre aux **opérateurs économiques** de proposer des actions favorisant **la promotion de l'égalité femme / homme** et **luttant contre les discriminations** dans les contrats de la commande publique

Action 29 : Engagements de promotion de l'égalité et de promotion de la diversité*

A prévoir dans les clauses contractuelles

*en termes de recrutement et de promotion des personnels, de formation et d'exercice des métiers, en fonction du secteur d'activités concerné

1

2021

Intégration d'un questionnaire sur la promotion de l'égalité femme / homme et la lutte contre les discriminations en annexe des règlements de consultations

Analyse de la maturité du secteur économique.

2

Contrat de concession

Intégration d'une annexe relative à l'égalité femme / homme et la lutte contre les discriminations, diversité (en plus de la poursuite de l'analyse des plans de progrès).

Action 30 : Intégrer une clause RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

Déterminée en termes de performance de la promotion de l'égalité.

2021

0 contrat comprenait un critère d'analyse des offres sur la RSE

2022

En 2022, 3 contrats de concessions :

- Délégation de service public Crèche Mirassou
- Délégation de service public Équipements sportifs
- Concession de service mobilier urbain



La Ville de Bordeaux continue l'analyse des plans de progrès remis annuellement par les titulaires des contrats de concessions.

Notamment dans le cadre de:

La délégation de service public du Casino de Bordeaux

La délégation de service public de la Base sous-marine

Les délégations de service publics des crèches Détrois et Laralde

BORDEAUX



Action 31 : Mentionner dans chaque cahier des charges l'obtention des labels Égalité et Diversité délivrés par l'AFNOR

Action 32 : Valoriser les labels Diversité et Égalité auprès des opérateurs économiques partenaires

Il a été intégré dans le **Règlement de consultation type** que :

« La Ville de Bordeaux s'est engagée dans un processus de labellisation dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre toute forme de discrimination. Cette démarche vise la mise en œuvre d'une conduite exemplaire dans son organisation interne, à travers la sensibilisation, la mobilisation de référents, la formation des agents ainsi que le respect de la réglementation et la mise en place de dispositifs incluant tous les salariés et facilitant leurs accès de manière juste et égalitaire. À travers la commande publique, la Ville de Bordeaux souhaite impliquer les opérateurs économiques afin de connaître les pratiques mises en œuvre dans leurs propres structures pour la promotion de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations et en imposant certaines obligations, selon les contrats.»

Les labels **Égalité et Diversité** délivrés par l'AFNOR ont été valorisés lors des différentes formations faites auprès de **TPE / PME**, notamment lors de partenariats avec :



French Tech
Bordeaux

Chambre des
métiers et de
l'artisanat de
la Gironde

Chambre de
commerce et
d'industrie
Bordeaux
Gironde

Coopérative
agricole

CRESS
Nouvelle
Aquitaine





Axe 4

**Une commande publique facile d'accès et
qui favorise le développement des très
petites entreprises (TPE) et moyennes
entreprises (PME)**



Chantier 1

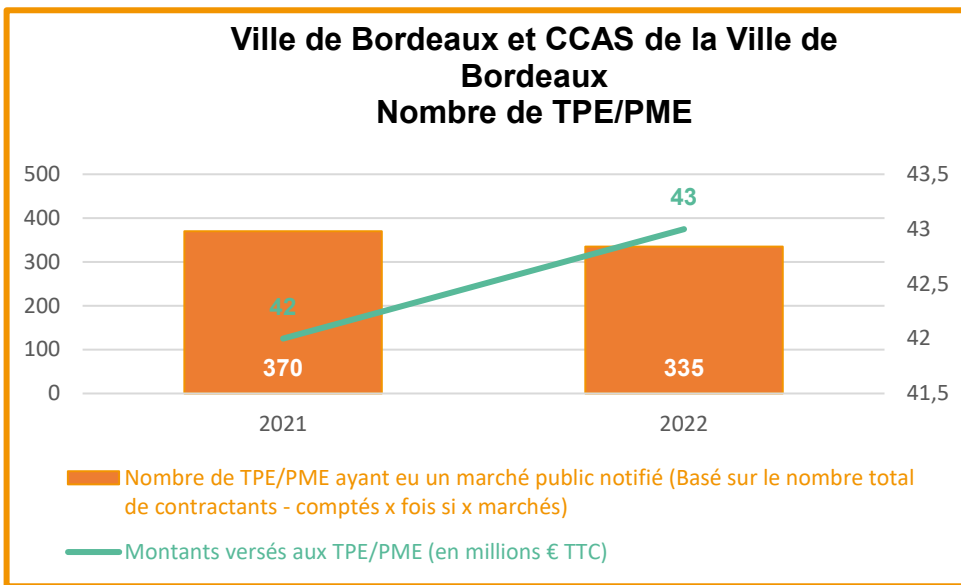
Faire des **TPE / PME** les principaux
bénéficiaires de l'achat public de la Ville de
Bordeaux

Action 33 : Promouvoir une stratégie d'allotissement de ses achats

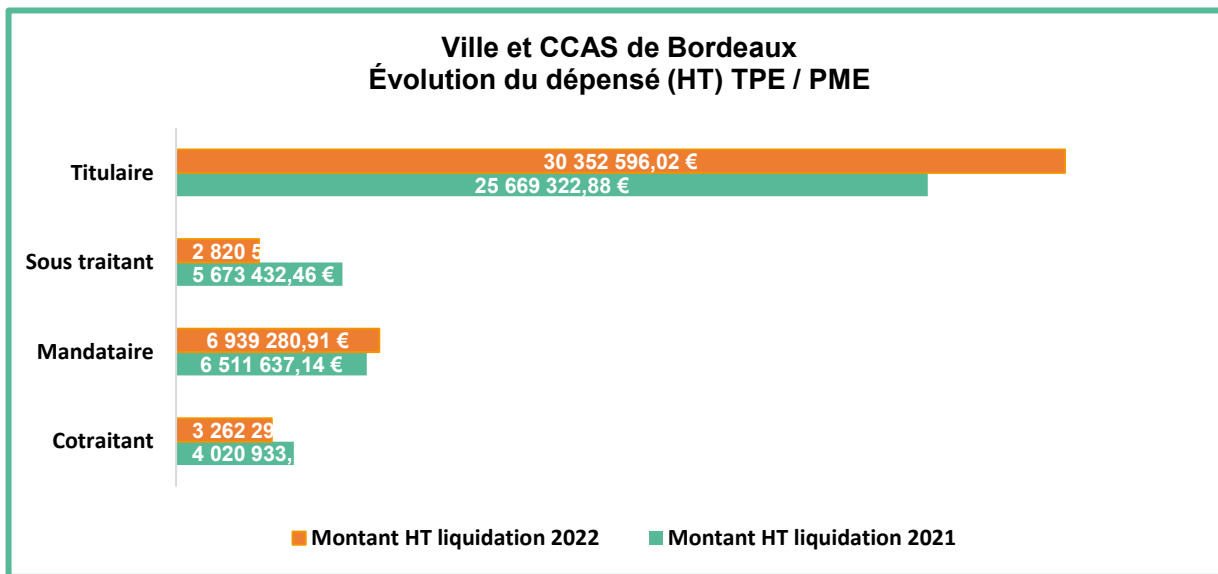
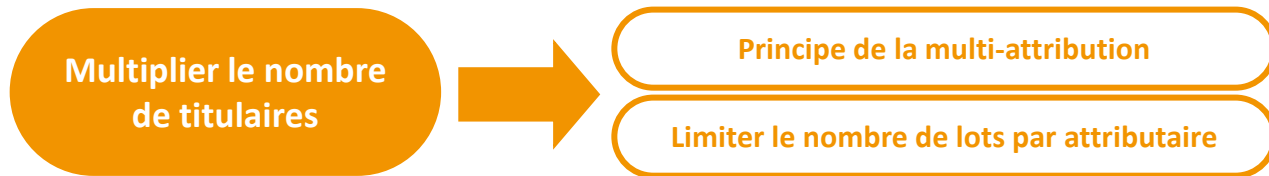


Le Code de la commande publique définit le principe que *les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.*

La Ville de Bordeaux applique ce principe de l'allotissement dans ses opérations et consultations.



Action 33 : Promouvoir une stratégie d'allotissement de ses achats



Action 34 : Faciliter la constitution de groupements d'entreprises

2021

Une formation à la constitution des groupements d'entreprises pour répondre et se développer grâce aux marchés publics à destination des TPE / PME a été construite.



Le 31 mai 2022, Bordeaux Métropole a animé un webinaire dédié.
4 entreprises ont participé à ce webinaire.



Au vu du faible nombre de participants, la communication autour de cette action sera à revoir

Action 35 : Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision, ...)

Cette action n'a pas pu être travaillée pour le moment

Action 36 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation destinées aux TPE / PME

Action 37 : Maintenir et développer des partenariats avec des acteurs favorisant l'accès des TPE / PME à l'achat public

Chambres de commerces, chambres des métiers, UGAP (Union des groupements d'achats publics), fédérations professionnelles, ...

1

Rencontres « Be to Be » en continue et selon les sollicitations



En moyenne une 60aine d'entreprises sont rencontrées par an

2

Formations et webinaires auprès de TPE / PME



Avec la French Tech Bordeaux, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde et la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine

3

Diffusion du plan annuel des achats



Sur les sites internet de la Ville, de BM, mais aussi de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, French Tech Bordeaux, Chambre régionale de l'EE Nouvelle-Aquitaine, ...



Axe 5

**Une commande publique performante
et innovante**





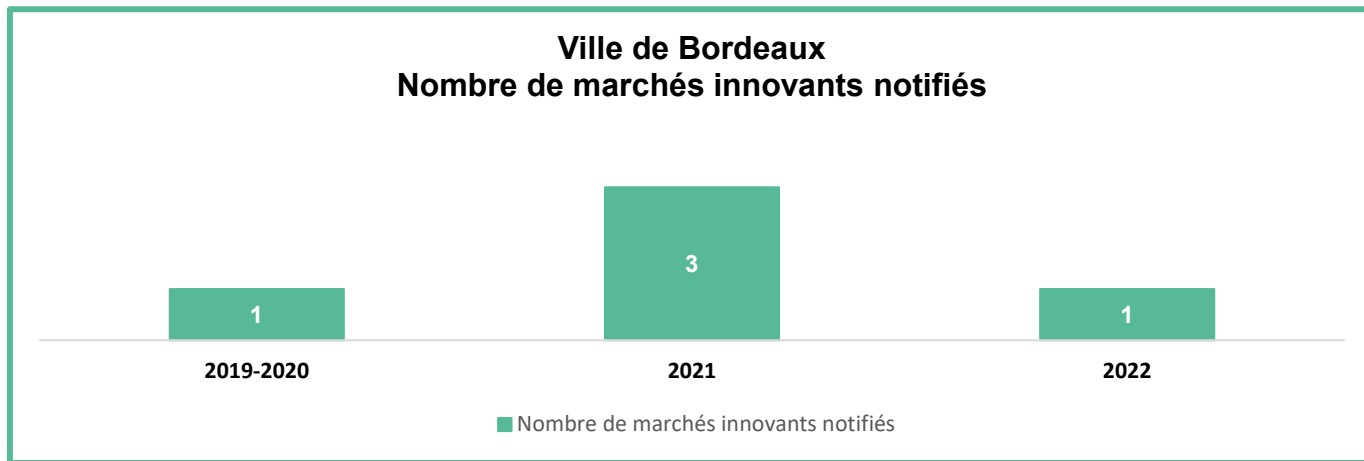
Chantier 1

Capter le **potentiel d'innovation** au sein de l'achat public **local**

Action 38 : Lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation



Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont parmi les acheteurs publics qui utilisent le plus le dispositif « marché innovants » en France.



Action 38 : Lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation



2021

Marché innovant pour la collecte de données patrimoniales sur la flèche Saint-Michel



2022

Etude pour la conception, le prototypage et la fourniture d'un vélo cargo pour le transport de 7 à 8 vélos enfants dans le cadre de l'opération nationale « savoir rouler à vélo » a été conclue

Action 39 : Initier des rencontres avec des clusters de professionnels...

Afin de se faire connaître aux « offreurs de solutions » (*entreprises porteurs d'innovations et susceptibles de répondre à nos marchés*) nos dispositifs de soutien à l'innovation via la commande publique et nos besoins.



Clusters Identifiés :

French Tech, Digital Aquitaine (Numérique), Topos (Mobilité),
CREAHd (Construction Durable),

Rencontres « *be to be* » avec les
acteurs économiques.

Avec la French Tech
Bordeaux
(7 & 10 novembre 2022)

8 entreprises ont été rencontrées

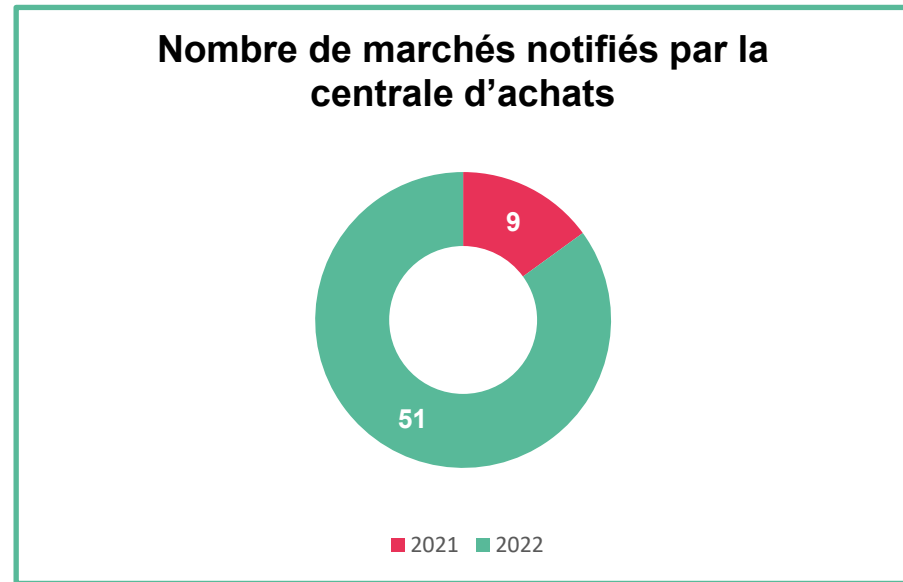
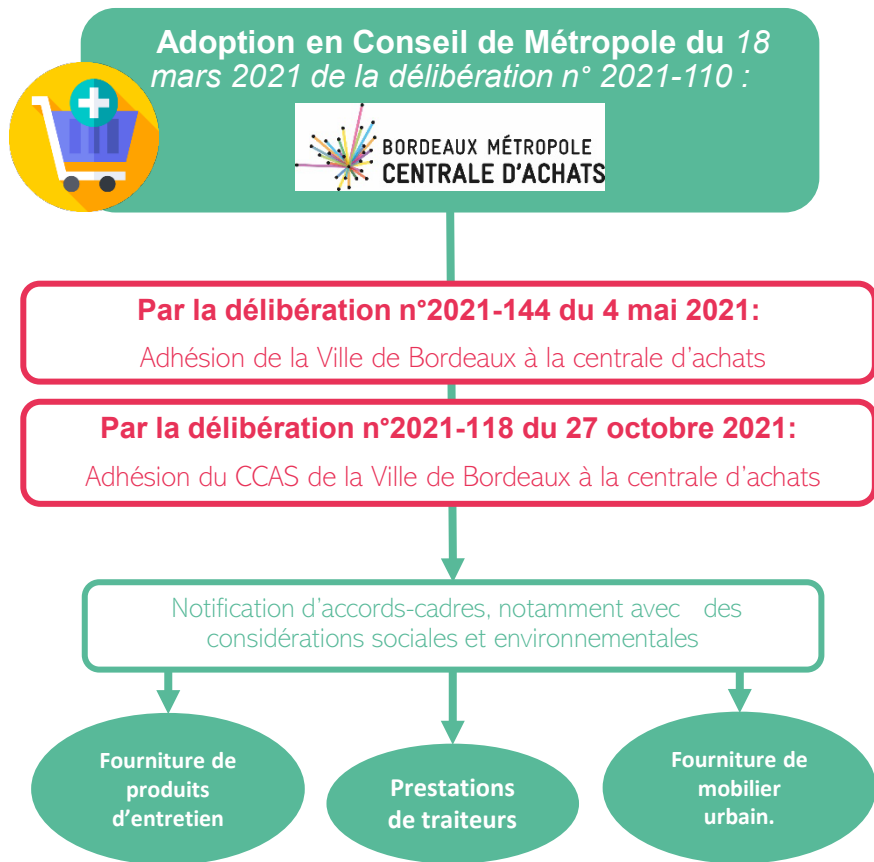
Salon des achats inversés Néo
Business en Nouvelle-Aquitaine

8 & 9 novembre 2022

Plus de 40 entreprises ont été
rencontrées



Action 41 : Mettre en œuvre une centrale d'achats métropolitaine éco-et socio responsables



Action 42 : Organiser un Hackathon sur un besoin identifié

(Santé, Mobilité / Transport, Transition Énergétique, Aide à domicile, Numérique, Relation Citoyen, Éducation, ...).



Un Hackathon est un événement qui regroupe des équipes autour d'un objectif avec une notion de défi. La temporalité est fixée (plusieurs heures, une journée). Dans ce laps de temps, les équipes doivent répondre à un problème posé.

Le hackathon est un concept pour booster l'innovation

Cette action est cours de définition.



Chantier 2

Inciter les acheteurs de la Ville de Bordeaux à **étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques** lors du processus de définition des besoins

Action 43 : Utiliser les techniques de sourçage

Lors de la phase d'expression des besoins : Demandes d'informations, rencontres fournisseurs, mails d'intention d'achats, appels à manifestations d'intérêt...

Action 44 : Utiliser les techniques de benchmark (étude comparative) et partager les bonnes pratiques

Avec les autres services ou d'autres opérateurs publics lors de la phase d'expression des besoins

Action 45 : Adopter des stratégies d'achats adaptées

Aux différentes familles d'achats de la Métropole et de la Ville favorisant l'économie circulaire

Actions menées en continu

2021

Les formations permettent aux directions opérationnelles de réaliser des sourcings de manière autonome de façon continue, notamment sur la base du guide interne sur le sourcing (intranet).

2022

- **3 formations « Sourcing »** (Ecole interne) = Une trentaine d'agents formés.
- **23 sourcings** réalisés par le service achats en accompagnement des services.

- **2 formations « Sourcing »** (Ecole interne) = Une vingtaine d'agents formés
- **18 sourcings** réalisés par le service achats en accompagnement des services



Axe 6

Une gouvernance et un pilotage de
l'achat public encore plus responsables
au sein de la Ville de Bordeaux et du
CCAS de la Ville de Bordeaux



Chantier 1

Suivre et évaluer la **politique d'achat responsable** de la Ville de Bordeaux et du CCAS de la Ville de Bordeaux

Action 46 : Définir les orientations

Action 47 : Mettre en œuvre les actions du présent schéma

Selon une démarche d'amélioration continue.



La mise en œuvre des actions du présent schéma selon une démarche d'amélioration continue est menée en permanence.



Chantier 2

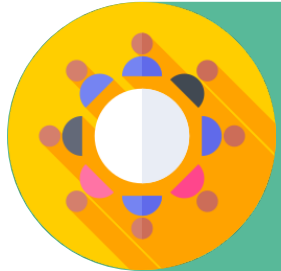
Communiquer sur les engagements, les progrès et les résultats de la Ville de Bordeaux dans le domaine de l'achat innovant et responsable

Action 48 : Rendre compte annuellement de l'avancée des actions

Notamment dans le cadre du Comité de pilotage de Bordeaux Métropole dédié à « l'innovation et la commande publique »

Action 49 : Renforcer l'exemplarité de la Métropole et de la Ville et son engagement sur les enjeux écologiquement et socialement majeurs

Sur la base de la première évaluation annuelle, et l'établissement d'objectifs chiffrés ambitieux.



En 2023, une première délibération permet de présenter le bilan pour les années 2021 et 2022.

Sur la base de cette première délibération de bilan, si nécessaire, de nouveaux objectifs seront établis pour l'année 2023.

BORDEAUX

